

09/12/2016

Communiqué

Agression d'un collègue, agression d'un étudiant : des mesures de sécurité à l'UJM, tout de suite !

Dans un précédent communiqué en date d'avant-hier, nous vous avons fait part de la sauvage agression dont un collègue a été victime sur le site Tréfilerie le mercredi 1^{er} décembre.

Beaucoup de personnels nous ont demandé de transmettre au collègue agressé leurs témoignages de soutien, émotion ou solidarité, ce dont il a été très touché. En outre certains nous ont transmis diverses informations. Ainsi le site de La Métare est également ouvert à tous vents ; des secrétaires ont rapporté qu'elles avaient dû intervenir à Tréfilerie pour protéger des étudiantes en butte à des sollicitations agressives de la part de personnes venues de l'extérieur ; des collègues femmes ont rapporté avoir hésité avant de franchir le rez-de-chaussée du Bâtiment D à des heures tardives ; des collègues d'un département, à titre collectif, se sont émus du fait qu'il n'y ait eu aucune réaction institutionnelle et de n'avoir pris connaissance de l'agression que par notre communiqué.

Ce jeudi 8 décembre a eu lieu le CHSCT de l'UJM.

Nous enverrons dès lundi un compte-rendu complet de ce CHSCT mais il nous a paru nécessaire de s'exprimer rapidement sur le traitement dans ce CHSCT de l'agression de notre collègue.

Nous avons porté à la connaissance de la présidence et du CHSCT les informations et réactions qui nous ont été adressées par les collègues en réponse à notre communiqué.

M^{me} la présidente a tenu à aborder le problème de l'agression en début de CHSCT, ce qui est positif. Elle a tenu à affirmer son plus entier soutien au collègue, elle a ajouté que l'université avait porté plainte également, le collègue ayant déjà porté plainte à titre individuel.

Les représentants SNPREES-FO au CHSCT ont salué le fait que l'UJM ait porté plainte, expression de la protection fonctionnelle prévue par l'article 11 de la loi 83-634 pour tout fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, en particulier lorsqu'il est agressé, injurié, diffamé.

Cependant nous tenons à porter à la connaissance de tous les éléments suivants :

- les mesures énoncées par la présidente lors du CHSCT et également énoncées dans le communiqué présidentiel de 15H33 (voir ci-après) sont toutes des mesures prospectives, qui s'inscrivent principalement dans le plan Vigipirate et étaient donc prévues au titre de la protection du site (plutôt que des personnels ou des étudiantes et étudiants), ceci bien avant l'agression. En dehors de la demande auprès de la sécurité publique afin de renforcer la présence policière sur l'espace urbain autour de l'université et, peut-être, de demandes de devis auprès de sociétés externes pour que des agents de sécurité soient présents dans les locaux, **aucune des mesures annoncées ne semble avoir été prise depuis l'agression.** En outre, la présidence affirme qu'il est actuellement impossible de trouver des sociétés de sécurité disponibles pour patrouiller dans les locaux ;
- la tonalité des discours tenus au cours CHSCT par la présidence montre de plus que la mesure du problème, en dépit de toutes les assurances par ailleurs données par M^{me} la présidente, n'a pas été prise :
 - ainsi, il est annoncé que le collègue a été « immédiatement » pris en charge par la médecine de prévention de l'UJM. Nous avons dû informer que le collègue avait d'abord... terminé son cours : c'est l'effet d'un désarroi où la déontologie qui est le propre des enseignants de la fonction publique a pris le pas sur toute autre considération, surtout en l'absence de tout protocole dans ce genre de situation (suspension immédiate du travail, appel des secours, etc.) Vérification faite par l'administration au cours du CHSCT, une telle procédure existe bien, mais elle n'est communiquée qu'aux personnels de loge et personnels techniques ;
 - il a été également affirmé que le collègue « va bien ». Nous avons dû informer la présidence qu'on ne le saurait qu'une fois que l'examen des cervicales (il est tombé contre des chaises en fer) aurait été fait, et

qu'aucune constatation n'avait encore été faite par la médecine légale ; qu'en outre les séquelles psychologiques devaient être là ;

- par ailleurs un long échange a eu lieu, en particulier à propos de sites tels que le Pôle Santé, où il y a des portes badgées que certains personnels laisseraient ouvertes après leur passage (laissant ainsi la possibilité à des personnes extérieures de pénétrer indûment dans les locaux) ; en conséquence sur la nécessité de « sensibiliser » les personnels aux problèmes de sécurité. Même s'il est naturellement nécessaire d'informer les personnels des problèmes de sécurité et de faire en sorte qu'ils respectent les procédures prévues (lorsque celles-ci existent), ces échanges ont laissé la très désagréable impression que les personnels seraient responsables de l'insécurité qu'ils subissent ! Ces considérations ont en outre amené à faire passer au second plan les problèmes très réels d'insécurité, en particulier à Tréfilerie.

À certains égards, l'événement grave qui a eu lieu semblait être traité comme un problème gênant à évacuer ou à traiter de manière dilatoire, comme c'est trop souvent le cas pour nombre de situations portées en CHSCT. La forte relativisation de l'événement, son immersion dans un ensemble d'autres situations non comparables, tendaient à le minimiser.

L'envoi très tardif à tous les personnels d'un communiqué par la présidence, à 15H33, c'est-à-dire pendant même le CHSCT, sans doute en réaction aux remarques des collègues répercutées par le SNPREES-FO 42, ne peut malheureusement que conforter cette impression : cet envoi apparaît en effet, non comme la prise en compte des légitimes inquiétudes et demandes des personnels, mais comme une maladroite tentative pour tenter de convaincre *a posteriori* de l'attention qu'aurait portée la présidence aux problèmes de sécurité, singulièrement à Tréfilerie. Sans réunion du CSHCT, sans doute aucun communiqué, voire aucune annonce de mesures relatives à la sécurité, n'auraient été adressés aux personnels.

Lors du CHSCT, les représentants SNPREES-FO 42 ont aussi rappelé que l'employeur était responsable de la sécurité des agents, qu'il se devait donc de prendre des mesures. Ils ont fait remarquer que l'accès proche de J01 était toujours ouvert, qu'il n'y avait aucun contrôle visuel pour l'entrée depuis la rue du Onze-Novembre, que beaucoup de retours leur étaient faits sur les problèmes d'incivilités, de harcèlements dans les couloirs, d'agressions verbales ; que le risque est grand aussi pour les étudiantes et étudiants. Ils ont demandé que des mesures soient prises très rapidement.

Car, pour l'instant, aucune mesure efficace n'a été prise.

Et hier, 8 décembre, le jour même du CHSCT, sept jours après l'agression de notre collègue, un étudiant a été agressé et dépouillé par une bande venue de l'extérieur.

Toutes les assurances données par la présidence à propos d'éventuelles mesures qui seraient prises dans un avenir indéterminé et témoigneraient de sa prise en compte du problème ne changeront rien à ce fait : depuis l'agression de notre collègue, aucune mesure efficace n'a été prise. Cette agression d'un étudiant hier à Tréfilerie en est le triste témoignage.

Ce que nous demandons, ce ne sont pas des discours rassurants, ce ne sont pas des communiqués, ce ne sont pas des mentions de courriers aux autorités chargées de la sécurité hors de l'université ou dans le cadre de vastes plans de sécurité intérieure sur le territoire national, ce ne sont pas des « procédures », des « démarches » ou des « sensibilisations », ce sont des mesures immédiates donc immédiatement visibles pour la sécurité dans l'université ; la sécurité des personnels, de même que celle des étudiantes et étudiants, doit être garantie dès maintenant !

En outre les mesures de sécurité doivent également être renforcées pour l'ouverture de la bibliothèque universitaire de Tréfilerie entre Noël et le Jour de l'an (ceci, faut-il le rappeler, contre l'avis de la très grande majorité des personnels des bibliothèques, soutenus par les autres personnels).

Dans toutes ces difficultés, nous mesurons cependant encore notre chance relative : il est en effet encore possible de s'adresser à la présidence, représentante de notre employeur, l'État, dans des bâtiments proches du site Tréfilerie, et cette même présidence, responsable directe de la sécurité des personnels, qui connaît de visu la configuration du site Tréfilerie, dispose du pouvoir de financer rapidement la mise en œuvre de mesures de sécurité adaptées. Qu'en serait-il si nous avions à nous adresser à la présidence lyonnaise d'un établissement comptant plus de 10 000 personnels et 120 000 étudiants ?